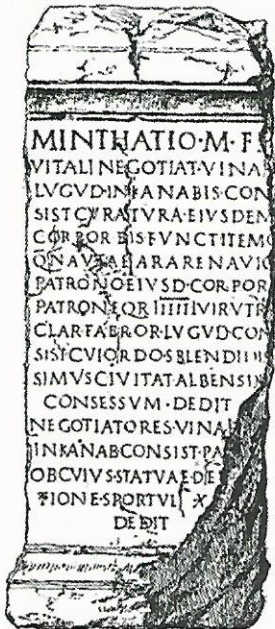


LE VIN AVANT LA VIGNE ?..



Bien avant que des vignes ne fussent plantées dans les Gaules par les Romains, du temps de l'empereur Probus, et l'établissement des cités gallo-romaines de Vienna et de Lugdunum, le vin était déjà l'objet d'un commerce intense tout au long de la vallée du Rhône et de la Saône, comme en atteste notamment le piédestal de la statue érigée en son temps, le long de la voie proche du pont de Saône, à la mémoire d'un patron de la corporation des marchands de vins de Lugdunum (Lyon).

"A Marc Inthatus fils de Marc (surnommé) Vital, négociant en vins résidant à Lyon en Canabæ... batelier naviguant

sur la Saône...; les négociants en vins résidant en Canabæ ont élevé cette statue".

Les premiers plants de vignes, viognier et serine (syrah), auraient été introduits dans la vallée, selon certains historiens, par les marchands grecs, romains ou ségusiaves.

En 1808, Monsieur le Préfet BOSSI, dans son étude "Statis-tiques du Département de l'Ain", écrit que la tradition dans le pays assure que les vignes furent apportées par les Romains et qu'elles furent plantées

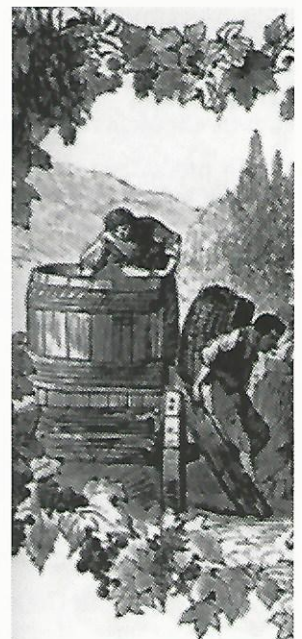
"sur les terrains où se trouvent aujourd'hui les communes de Poleymieux et Saint-Cyr, vis-à-vis de Trévoux, à un myriamètre de distance de cette ville".

LA VIGNE EN DOMBES...

Mais M. BOSSI ajoute : que cette origine paraît un peu démentie par l'observation du fait que la vigne sauvage croît dans le département presque partout, et que son pampre recouvre fréquemment les buissons, d'où l'on peut conclure que cette plante n'est pas exotique. Mais que les Romains aient été les Noé de cet arrondissement, ou qu'ils doivent ce bienfait à la nature, il est certain que la vigne n'a pu prospérer dans l'intérieur de la Dombes. Elle n'y a été cultivée, dans un premier temps, que par quelques propriétaires aisés, et presque comme un objet de curiosité.

A cette époque, la culture de la vigne est faite à moitié fruit.

Le maître fournit au vigneron une vache ou deux ainsi que le logement composé d'une seule chambre basse et de quelques aisances ; il paie la moitié des pailles et des foin et tout l'engrais est porté dans les vignes.



Le temps des vendanges



Quant au vigneron il paie un droit de loyer qui se règle à l'amiable, et dont le prix était communément estimé à la somme de 30 francs.

C'est le vigneron qui fait les frais de culture et quelquefois les frais de cuvage et de pressurage.

Le vin se partage au sortir de la cuve et du pressoir.

SUR LE RIVAGE DE LA SAÔNE...



Malgré le bénéfice du soleil couchant, les vignobles plantés le long du rivage de la Saône ne produisent pas des vins d'une excellente qualité; mais les plants y sont d'un meilleur choix que dans le Bugey et le Revermont.

Surtout, nous précise Monsieur BOSSI, depuis quelques années, où il est d'usage d'arracher et de replanter entièrement les vignes tous les trente ou

quarante ans, alors qu'en Bugey et Revermont on conserve toujours les mêmes plants.

Le vin produit en ce lieu était mis dans des tonneaux appelés *mâconnoises* de la contenance de 216 litres, soit l'équivalent de 220 à 230 bouteilles, bien que la valeur de la jauge mâconnoise fut normalement de 240 bouteilles... Le demi-tonneau, ou feuillette, était communément appelé *ânée* ou *l'asnée*.

ARRONDISSEMENT DE TRÉVOUX...

La totalité du vignoble du département de l'Ain, recensée en cette année 1808, occupait une superficie de 18 860 hectares et le produit de ses vignes fut de 408 966 hectolitres de vin.

L'arrondissement de Trévoux, dont Genay faisait partie, comportait trois classes de vignes, totalisant une superficie de 2 061 hectares, soit les 9,15 % du département, qui produisent 59 620 hectolitres de vin, soit 6,86 % de la production départementale.

"Dans la partie occidentale de cet arrondissement on plante le cep légèrement incliné dans un fossé comme un provin, et l'on fume en plantant. On comble le fossé des terres qu'on en avait sorties... On nomme ces sarments confiés à la terre des chapons... On soutient le jeune sarment avec des échalas de bois de chêne, de saule, de châtaignier ou même de pin".



GENAY EN 1808...

Dans les renseignements recueillis par le Préfet BOSSI, concernant **Genay**, il n'est pas fait mention de cultures de vignes, mais ils méritent bien d'être ici relatés. Genay est dit en plaine, arrosée par la Saône et compte une population de 1 168 individus, savoir: 284 garçons; 326 filles; 239 hommes mariés; 239 femmes mariées; 28 veufs; 38 veuves et 14 militaires en activité.



Sa culture principale est alors le froment, et depuis peu il s'est formé une fabrique de chandelles aussi blanches que de la bougie, ne donnant aucune mauvaise odeur, et durant un temps double des chandelles ordinaires.

LA VIGNE À GENAY EN 1823...

C'est par le dépouillement de la matrice du cadastre communal, datée de 1823, que nous pouvons établir nos premières données statistiques fiables de l'impact de la culture de la vigne sur notre commune à cette époque.

D'après ce document, la superficie totale des propriétés non bâties et bâties de la commune est alors estimée à 709 ha 58 a 52 ca, et divisée en trois sections, à savoir:

La section **A** dite de Fagne, d'une superficie de 319 ha 65 a 18 ca; la section **B** dite du Plâtre, d'une superficie de 244 ha 09 a 95 ca; et la section **C** dite de Champagne de 145 ha 83 a 39 ca.

Sur l'ensemble de la commune 478 parcelles de vignes sont dénombrées représentant une superficie de 62 ha 39 a 43 ca. soit environ 11,37 % du territoire communal. Parcelles exploitées, compte tenu des difficultés d'identification pour cause de similitude ou d'absence de prénoms, par environ 273 propriétaires.

La répartition par section est la suivante:

- 144 parcelles sur la section A = 19 ha 05 ca 97 a.
- 238 parcelles sur la section B = 25 ha 88 ca 84 a.
- 096 parcelles sur la section C = 17 ha 44 ca 62 a.

La plus petite de ces parcelles est située dans la section A, au lieu-dit Sous Pizière, et porte le n° 929, de la contenu en tout de 1 are 40 centiares, Joseph NANON en est le propriétaire.

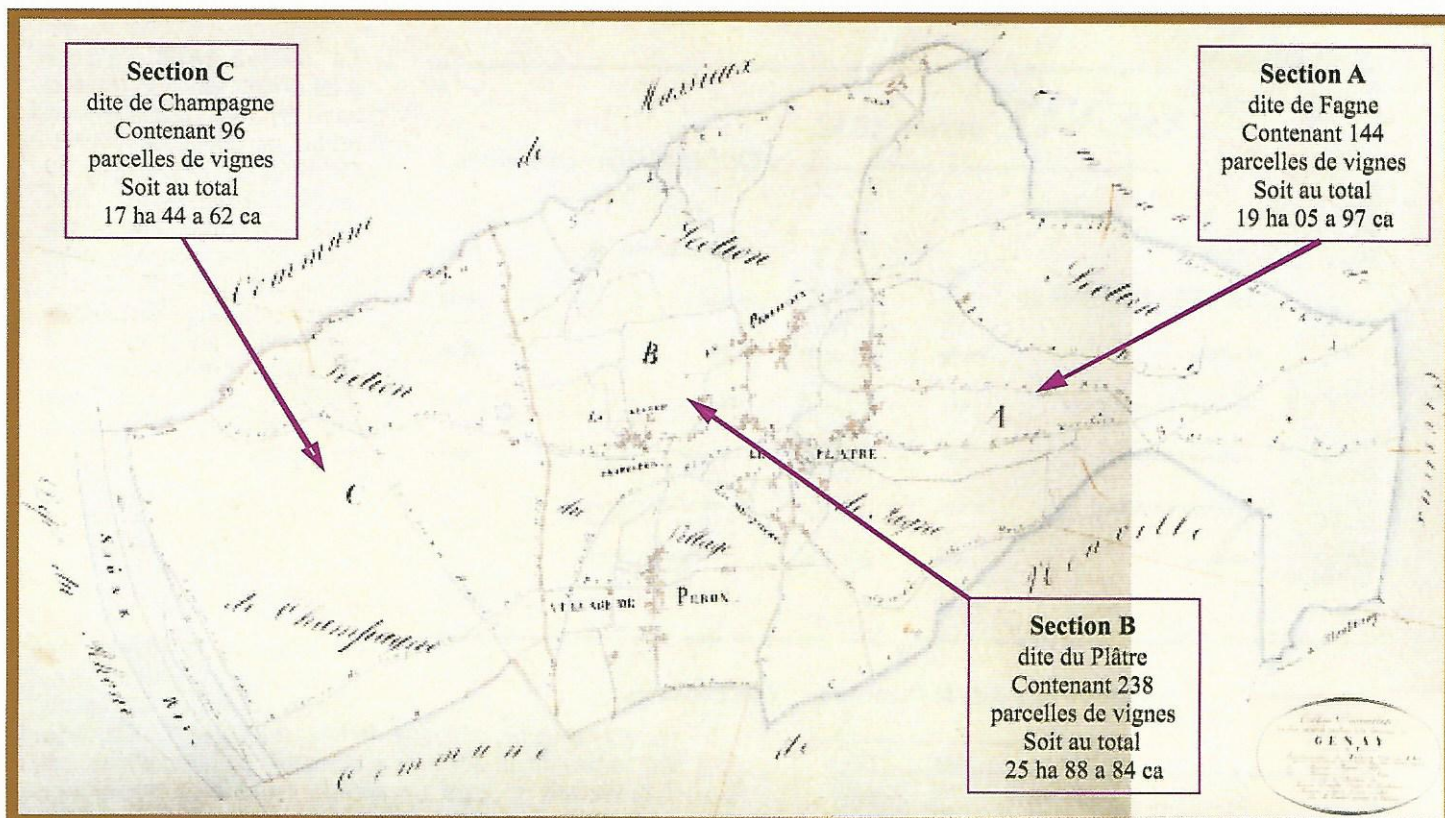
La plus grande, de 79 ares 33 centiares, est située dans la section B, au lieu-dit sur l'Église, cadastrée sous le n° 811, elle est la propriété de Monsieur de LUZY, gendre de Monsieur du PELOUX. (Voir détail de l'état des parcelles en page 27).

Nombre de parcelles en fonction de leur surface en ares

Superficie ⇒	< 5	< 10	< 15	< 20	< 25	< 30
Nbre parcelles	70	177	99	58	29	11

Superficie ⇒	< 35	< 40	< 45	< 50	< 55	< 60
Nbre parcelles	9	8	10	0	2	0

Superficie ⇒	< 65	< 70	< 75	< 80	< 85	< 90
Nbre parcelles	1	0	3	0	0	0



Section C
dite de Champagne
Contenant 96
parcelles de vignes
Soit au total
17 ha 44 a 62 ca

Section A
dite de Fagne
Contenant 144
parcelles de vignes
Soit au total
19 ha 05 a 97 ca

Section B
dite du Plâtre
Contenant 238
parcelles de vignes
Soit au total
25 ha 88 a 84 ca

Orthographe des lieux-dits suivant l'original.

Section C dite de Champagne		
Total : parcelles	↕	Surface
Lieu-dit	Nbre	ha, a ca
Sous la Levée	3	0, 35 71
Champ de Lyon	1	0, 29 05
Vers la Dame	76	13, 68 89
Les Malandières	15	2, 97 39
En Égüepasse	1	0, 13 58
TOTAL =	96	17, 44 62

Section B dite du Plâtre		
Total : parcelles	↕	Surface
Lieu-dit	Nbre	ha, a ca
Les Mignottières	5	0, 36 79
Aux Mignottières	11	1, 52 86
Sur le Péron	43	3, 82 76
Au Péron	1	0, 19 65
Sur les Mignottières	13	1, 51 14
Sur la Creuse	37	4, 16 19
Au Creuset	4	0, 67 57
Sous le Creuset	6	0, 79 27
Les Molières	1	0, 12 20
La Place	1	0, 21 65
Sur l'Eglise	5	1, 06 32
La Greffière	2	0, 46 09
En Prouilleux	25	3, 42 80
La Grande Charrière	3	0, 17 48
La Cavourne	2	0, 05 87
La Chavetière	3	0, 18 27
Aux Charetières	3	0, 19 96
Aux Sablons	4	0, 31 42
En Ronzin	19	1, 62 76
Les Lezières	13	0, 90 16
La Gagnieuse	2	0, 47 34
Aux Creuses	19	1, 99 54
La Carodièrre	1	0, 21 58
Sur le Moulin	9	0, 87 74
La Forest	1	0, 09 25
Le Petit Champ	1	0, 03 96
La Croix Rousse	1	0, 05 26
La Gretta	1	0, 14 54
Le Molard	1	0, 05 75
Au Molard	1	0, 12 67
TOTAL =	238	25, 88 84

Section A dite de Fagne		
Total : parcelles	↕	Surface
Lieu-dit	Nbre	ha, a ca
Sur la Cavin	8	1, 35 99
En Torrière	22	3, 69 02
En Champ Blanchet	1	3, 84 14
La Grande Verchère	33	0, 19 65
Les Condamines	7	1, 27 60
Les Jourdaniers	15	1, 62 62
Sur Pézille	7	0, 61 95
Sur l'Eglise	20	2, 52 94
Sous Pizière	19	1, 64 02
Les Gapardes	12	1, 76 07
TOTAL =	144	19, 05 97

État des parcelles cultivées
en vignes sur la commune
de Genay en 1823.

D'après la matrice cadastrale.



GIANA / 2008

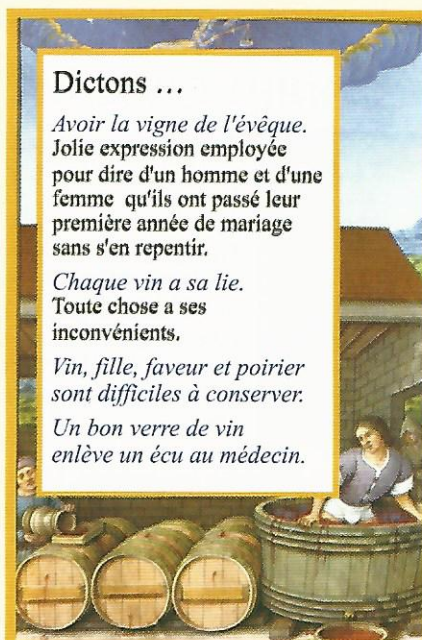
Discons ...

*Avoir la vigne de l'évêque.
Jolie expression employée
pour dire d'un homme et d'une
femme qu'ils ont passé leur
première année de mariage
sans s'en repentir.*

*Chaque vin a sa lie.
Toute chose a ses
inconvenients.*

*Vin, fille, faveur et poirier
sont difficiles à conserver.*

*Un bon verre de vin
enlève un écu au médecin.*





GENAY, année 1852.

- Occupation des sols.

					
TERRES LABOURABLES :					
	Céréales	416,00		Prairies naturelles	97,00
	Racines + légumes divers	8,00		Vignes	59,00
	Cultures diverses	70,80		Forêts	12,00
	Prairies artificielles	101,00		E tangs	0,00
	Jachères	0,00		Pâturages	5,80
				Routes, Bâti, Cours d'eau, (85 hectares selon le cadastre)	95,40
				Autres superficies ? (30,40 hectares)	
		595,80			269,20

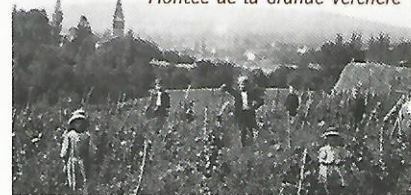
En juillet 1868, "l'acte d'identité" du *Phylloxera vastatrix* est officiellement établi par Messieurs PLANCHON et LICHTENSTEIN de la faculté de Montpellier. Cela explique peut-être l'absence de données pour Genay de 1867 à 1875... Production que nous retrouvons de l'ordre de 10 à 32 hl/ha, pour les années 1876 à 1879, avec une exploitation de 60 hectares de vignes.

LA VIGNE À GENAY EN 1923...

Au terme de l'article 1^{er} de la loi du 29 juin 1907, chaque année, après la

récolte, tout propriétaire, fermier, métayer récoltant du vin se devait de déclarer à la mairie de la commune où il produisait son vin un certain nombre de renseignements qui nous ont permis, après étude, de reconnaître qu'en cette année 1923, sur la commune de Genay, pas moins de 140 propriétaires ou fermiers exploitaient 24,14 hectares de vignes; que la quantité de vin produite peut être estimée à 1176 hectolitres, soit un rendement moyen de 48, 71 hl/ha.

Montée de la Grande Verchère



La plus petite parcelle recensée, d'une superficie de 1 are, était celle de Monsieur Augustin PEYRARD.

Les deux plus grandes étaient respectivement celles de Monsieur Jean Antoine VICARD de 1,10 hectare et celle de Monsieur Jean Marie MARTIN de 1 hectare.

Nombre de parcelles en fonction de leur surface en ares

Superficie ⇒	< 5	< 10	< 15	< 20	< 25	< 30
Nbre parcelles	7	15	31	23	29	9

Superficie ⇒	< 35	< 40	< 45	< 50	< 55	< 60
Nbre parcelles	8	6	5	0	1	1

Superficie ⇒	< 65	< 70	< 75	80 / 90	100	110
Nbre parcelles	0	0	2	0	1	1

En 1971, la superficie de vigne exploitée sur notre commune n'est plus que de 3 hectares, contre 11 hectares pour les vergers...

L. CARPIN

1996 - Vendanges chez M. PATHOUX

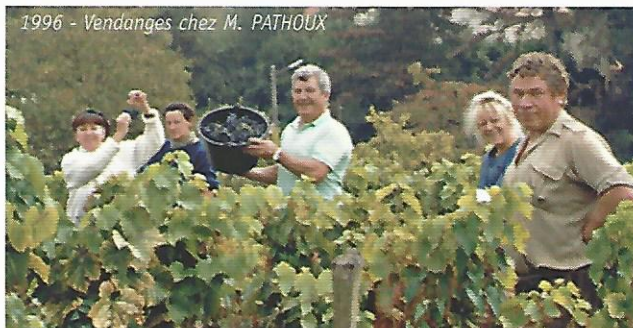
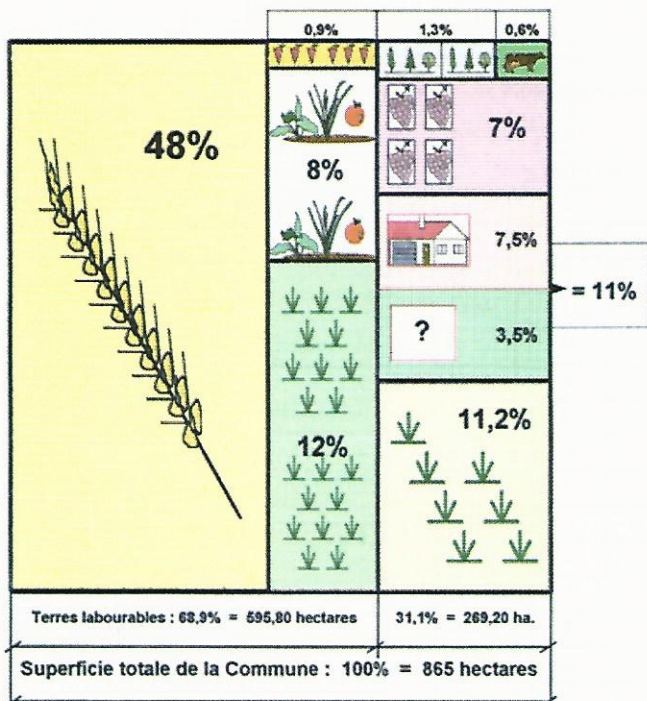


Photo : G. ROSE/GIANA

Superficie totale de la Commune : 865 hectares.



GENAY DE 1852 À 1879

Nous avons pu trouver quelques renseignements sur cette période difficile d'exploitation.

En 1852, les 59 hectares de vignoble, soit environ 728650 pieds de vigne, furent entièrement grêlés et la production vinicole réduite à zéro, alors que le rendement moyen à l'hectare, pour les années normales, était estimé à 40 hectolitres de vin.

Il faut attendre les années 1856 à 1866 pour retrouver des données statistiques, où 58 à 56 hectares de vignes sont alors exploités, mais avec des rendements très en dessous de la moyenne pour raisons de gelée, de grêle ou de maladie: l'*oïdium*. Seule l'année 1858, année de sécheresse, fait exception avec une production vinicole estimée à 2950 hectolitres, (rendement = 50,8 %).

